



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Objet, durée et composition des réunions sectorielles qui auront lieu en 2007

1. A ses 292^e (mars 2005)¹ et 293^e sessions (juin 2005)², le Conseil d'administration a défini les secteurs et les thèmes sur lesquels porteraient les réunions organisées en 2006-07. A sa 294^e session (novembre 2005), la commission a reçu des informations sur l'intitulé et la date de six réunions sectorielles³ et a déterminé la durée, la taille, la composition, l'objet et les résultats de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon qui a eu lieu en mai 2006. A sa 295^e session (mars 2006), le Conseil d'administration s'est prononcé sur la composition, l'objet et la durée des réunions sectorielles tripartites sur le commerce (18-20 septembre 2006), les transports routiers (23-26 octobre 2006) et les industries mécaniques et électrotechniques (16-18 avril 2007).
2. En 2007, il se tiendra deux autres réunions sectorielles tripartites dont les dates ont été arrêtées à la 294^e session du Conseil d'administration (novembre 2005): produits alimentaires et boissons (24-28 septembre 2007) et industries chimiques (15-19 octobre 2007). La commission voudra sans doute déterminer, à la présente session, la durée, la composition, l'objet et les résultats de ces deux réunions et désigner leur président.

Produits alimentaires, boissons et tabac**Réunion tripartite sur l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi, l'accent étant mis sur la nécessité de renforcer les structures de dialogue social en vue d'une plus grande cohérence des politiques**

3. Comme l'indique la proposition concernant cette réunion⁴, en raison de la manière de plus en plus intégrée dont les filières alimentaires fonctionnent dans le monde entier, la

¹ Document GB.292/PV, paragr. 213 c).

² Document GB.293/5, paragr. 28.

³ Document GB.294/STM/1, annexe.

⁴ Document GB.292/STM/1.

conduite de leurs opérations doit être guidée par des politiques cohérentes, élaborées de préférence sur la base d'un dialogue social. Un examen tripartite est nécessaire dans chaque secteur afin de déterminer les déficits de travail décent, mais il faut aussi, pour prendre des décisions cohérentes, effectuer une évaluation intersectorielle des questions sociales et professionnelles actuelles, en tenant compte, autant que possible, des paramètres plus généraux des objectifs de développement durable.

4. Il est proposé de convoquer une réunion tripartite de cinq jours (24-28 septembre 2007) pour débattre de l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi, l'accent étant mis sur la nécessité de renforcer les structures de dialogue social en vue d'une plus grande cohérence des politiques. Seront conviés à cette réunion 18 représentants du groupe des travailleurs du Conseil d'administration et 18 représentants du groupe des employeurs. Un représentant du groupe gouvernemental présidera la réunion.
5. La réunion aura pour tâche d'examiner les tendances actuelles en matière d'emploi dans les différents secteurs ainsi que leurs conséquences sociales et professionnelles, et de proposer des mesures en vue d'institutionnaliser le dialogue social et de formuler des politiques cohérentes.
6. Outre le rapport de synthèse établi par le Bureau, les participants présenteront, pour discussion, des documents thématiques/études de cas. Ils adopteront un rapport sur leurs débats ainsi que des conclusions dans lesquelles ils proposeront des mesures qui pourraient être prises par les gouvernements, les organisations d'employeurs, les organisations de travailleurs et l'OIT. La commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte aussi des résolutions.

Industries chimiques

Réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses

7. A la 292^e session du Conseil d'administration (mars 2005), il a été décidé que le Bureau organiserait une réunion d'experts sur le thème susmentionné ⁵ et, à la 294^e session, il a été décidé que la réunion durerait cinq jours civils (15-19 octobre 2007) ⁶. Toutefois, en raison de considérations pratiques concernant le choix de dates propres à permettre une participation réellement tripartite, les partenaires sociaux ont demandé à la commission d'envisager de porter à douze le nombre d'experts invités pour chaque groupe, de réduire la durée de la réunion à quatre jours et de proposer de nouvelles dates (10-13 décembre 2007). Conformément à une pratique récente, le Directeur général propose de désigner, après consultation des groupes du Conseil d'administration, un président au fait de la question qui viendrait de l'extérieur afin que tous les experts invités puissent se consacrer entièrement à la réunion.
8. La modification proposée du nombre d'experts aurait des conséquences financières. Le Bureau a établi le budget de la réunion en se fondant sur la pratique en vigueur qui est d'inviter 24 personnes pendant cinq jours ouvrables. Les frais supplémentaires engendrés

⁵ Document GB.292/STM/1.

⁶ Document GB.294/STM/1.

par l'invitation de douze experts de plus représenteraient, d'après les estimations du Bureau, une hausse d'environ un tiers des coûts par rapport aux calculs initiaux, et ce malgré les économies résultant du raccourcissement de la durée de la réunion. Il faudrait apporter des ajustements au programme des réunions sectorielles et des activités de suivi pour absorber ces coûts supplémentaires d'environ 27 000 dollars.

9. La commission voudra sans doute recommander que les participants à cette réunion étudient comment intégrer au mieux les instruments de l'OIT et d'autres outils concernant la sécurité et santé au travail et les substances dangereuses dans un nouveau cadre stratégique et un plan d'action. Les participants pourraient également examiner les meilleures pratiques et les cadres juridiques nationaux propres à promouvoir un milieu de travail sûr et sain; les rôles des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs; les moyens d'instaurer des mécanismes de consultation tripartite sur la sécurité et la santé au travail, de garantir la participation des travailleurs et de leurs organisations à ces mécanismes de consultation et de développer ainsi une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé au travail. Les participants à la réunion devraient aussi examiner l'impact des initiatives, nouvelles et en cours, relatives aux substances dangereuses, parmi lesquelles figure l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), mise au point dans le cadre du système des Nations Unies. La réunion pourrait adopter des recommandations qui serviraient de base à de futures activités de l'OIT.
10. Le Directeur général propose que les gouvernements des douze pays suivants soient invités à désigner des experts qui participeraient à la réunion à titre personnel: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Chine, Egypte, Etats-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni et Fédération de Russie. Ces pays représentent plus de 60 pour cent de l'emploi mondial dans le secteur des produits chimiques. Il est également proposé que participent à la réunion 12 experts désignés après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration et 12 experts désignés après consultation du groupe des travailleurs.
11. En outre, au cas où le gouvernement de l'un des pays mentionnés au paragraphe 10 déclinerait l'invitation qui lui est faite de désigner un expert, il est proposé d'adresser cette invitation au gouvernement de l'un des pays suivants: Arabie saoudite, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, République de Corée, Danemark, Espagne, République islamique d'Iran, Italie, Koweït, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Pays-Bas, Pologne, Qatar, Singapour, Suisse ou République bolivarienne du Venezuela.
12. *La commission voudra sans doute faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet de la réunion sur l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi et de la réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses, et plus précisément à propos des dates et de la durée de ces réunions, de leur objet, de la désignation d'un président pour chaque réunion, du nombre des participants, et (le cas échéant) des gouvernements qui devraient être invités à désigner un expert et des pays à inscrire sur la liste de réserve, comme proposé aux paragraphes 3 à 6 et 7 à 11.*

Genève, le 3 octobre 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 12.